



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique. La séance était filmée et diffusée en direct via le site internet de la ville. Son visionnage reste possible a posteriori.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mehdi BELKACEM, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Stéphane PERUCH pouvoir à Mme Lydie DUCHON.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/09/6 - OBJET : Réactualisation du Règlement de Fonctionnement des E.A.J.E.

Le Conseil Municipal,

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° 2019/07/7 du 3 juillet 2019 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE,
- la délibération n° 2020/07/8 du 8 juillet 2020 relative à la nouvelle démarche d'inscription.
- la délibération n° 2022/07/6 du 6 juillet 2022 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement suite au Décret d'Août 2021
- la délibération n°2022/11/2 du 23 novembre 2022 relative à l'ajout des protocoles annexés au règlement de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250924-2025-09-6-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

- la délibération n°2024/07/10 du 8 juillet 2024 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement et à la modification des démarches d'inscription liées à la mise en place du nouveau logiciel.
- le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Considérant que suite aux changements de circonstances de faits et de droits, il convient, d'une part, de réécrire les clauses contenues dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant afin de garantir le bon fonctionnement de l'accueil petite enfance ; d'autre part de faire rétroagir la date d'application du nouveau règlement de fonctionnement à la date du 25/8/2025.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Article 2 : Fixe rétroactivement la date d'application de ce nouveau règlement au 25 août 2025 et en conséquence **abroge rétroactivement** l'acte précédent à compter de la même date les précédents règlements de fonctionnement.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 30 SEP. 2025
et par publication en ligne le : 30 SEP. 2025

Saint-Cyr-l'École,
le : 30 SEP. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

 Sonia BRAU


 Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE




Le 30 septembre 2025
Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250924-2025-09-6-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025